CENTRE HOSPITALIER D'ARCACHON

CHARTE DE BIENTRAITANCE

Le Centre Hospitalier d'Arcachon a inscrit la bientraitance dans son projet d'établissement en tant qu'axe d'amélioration continue de la prise en charge. Cette charte rappelle à l'ensemble des acteurs hospitaliers (médicaux, paramédicaux, médicotechniques, administratifs, logistiques) que la bientraitance relève d'une démarche éthique, fondée sur des valeurs partagées par tous qui se concrétisent dans les actes et les comportements au quotidien.

La bientraitance est une démarche globale d'accueil et de soin, attentive aux risques, contraintes et sources d'inconfort que la maladie et le contexte même de l'hospitalisation font peser sur le patient et ses proches (Définition de la Haute Autorité en Santé en 2009)

Considérer le patient comme un être singulier et non pas comme un objet de soins.

Article 1 : Donner au patient des informations, claires, adaptées à son niveau de compréhension et répondre à son questionnement ; ceci, dès l'accueil et tout au long de son parcours dans notre établissement.

J'accueille le patient en tenant compte de son état d'angoisse et de ses capacités cognitives, sans discrimination, ni jugement devaleur.

Je lui présente son nouvel environnement, lui commente le livret d'accueil, lui facilite toutes les démarches notamment pour prépareret anticiper sa sortie. Je lui explique l'intérêt du questionnaire de sortie en l'encourageant à le remplir.

Je respecte les droits du patient, notamment son droit à l'information; sa participation aux décisions, je suis à l'écoute de ses choix. Je veille à ce que les informations, telles que l'annonce d'un diagnostic, l'aggravation de son état de santé ou d'un dommage lié auxsoins lui soient communiquées ainsi qu'à ses proches, dans les meilleures conditions possibles : avec égard, dans un lieu adapté, au moment le plus opportun.

Je suis attentif au respect des obligations de réserve et de discrétion concernant les informations dont j'ai connaissance, de parl'exercice de ma profession.

Article 2 : Respecter les règles de courtoisie aussi bien vis-à-vis du patient qu'entre professionnels.

Je suis attentif aux règles de politesse, je frappe avant d'entrer dans la chambre, attends une réponse et je me présente.J'élimine toute attitude de familiarité ou infantilisante à l'égard du patient.

J'évite d'échanger avec mes collègues de sujets extraprofessionnels en présence du patient, d'avoir des propos déplacés et de le rendretémoin de mésententes voire de conflits entre professionnels.

J'applique ces règles de courtoisie et de politesse dans mes relations avec mes collègues de travail quel que soit leur statut et leur rôledans la prise en charge du patient.

Article 3 : Respecter la dignité et l'intimité du patient ce d'autant plus que la maladie rend vulnérable.

Je suis conscient qu'il y a une inégalité dans la relation soignant/ soigné et que mes dires et mes actes peuvent être maltraitants,sans que je m'en rende compte.

J'évite de mettre le patient en situation humiliante en lien avec l'hygiène corporelle, la nudité, par manque de tact ou banalisationde gestes qui portent atteinte à l'intimité et à la dignité de la personne.

Je favorise le maintien de l'autonomie du patient en coordination avec les différents acteurs de soins.

Article 4 : Prendre en considération la souffrance sous ses différentes expressions.

Je suis attentif aux plaintes du patient, aux alertes formulées par l'entourage, j'évalue régulièrement la douleur, alerte les professionnels concernés et la prend en compte dans un délai le plus rapide possible.

Je suis formé (e) et m'informe sur les différentes méthodes de prises en charge de la douleur (médicamenteuse et non médicamenteuse) ; j'ai recours aux prescriptions anticipées.

Je veille à ce que les soins invasifs douloureux, soient réalisés avec préparation préalable pour limiter la douleur (dans le respect des choix du patient) mais aussi avec suffisamment d'explications sur leur déroulement pour limiter le stress, y compris pour les personnes vulnérables et les enfants.

Je suis attentif à l'accompagnement du patient en fin de vie et de son entourage.

Article 5 : Interroger ses pratiques professionnelles et l'organisation du travail, pour assurer un soin de qualité : le bon soin, au bonmoment, au bon endroit.

Professionnel qualifié, j'actualise mes connaissances théoriques et techniques, je respecte les procédures validées. Je travaille encollaboration avec les autres professionnels, pour coordonner au mieux les différents actes de prise en charge.

J'ai un œil critique et constructif sur mes propres pratiques et l'organisation du travail. Je suis force de proposition pour : Limiter le bruit, respecter autant que possible le rythme de sommeil du patient, diminuer les délais d'attente…etc.

Quel que soit le poste que j'occupe, je veille à ce que mon attitude, mon activité, l'organisation du travail, soient respectueuses despatients, de leurs proches comme de mes collègues permettant ainsi l'expression de chacun.